

Assemblée Générale Ordinaire année 2013

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue à la salle de village de Sampont, rue du Muselbur n°3. Les inscriptions ont débuté à 19hrs30 et les débats à 19hrs30.

Les membres du Conseil d'administration étaient, depuis constitution de la société le 5 mars 2012 :

Mme Corinne Goffinet, secrétaire,
Mme Christiane Lemaire (démission actée par le CA le 2 mai 2012),
M. Guirec Halflants, président,
M. Etienne Wester, vice-président,
M. Olivier Pesesse, Vice-président,
M. Thomas Vanderlynden, trésorier (démission actée par le CA le 18 décembre 2012),
M. Jean Claude Fagny, qui a pris la charge de trésorier après démission de M. Vanderlynden, et
M. Stéphane Patouraux (démission actée par le CA le 24 avril 2013).

Guirec Halflants préside les débats.

1. Mme Goffinet et M. Gerkens sont désignés comme scrutateurs. Les votes se font à bulletin secret sur base des bulletins de vote remis à chaque participant lors de l'inscription. En tenant compte des procurations, 21 coopérateurs « A » sont présents ou représentés (bulletins de vote jaunes) et 13 coopérateurs « B » sont présents ou représentés (bulletins de vote blancs).

2. Guirec Halflants introduit l'AG par un message dont copie en annexe 1.

3. Présentation du rapport d'activité 2012 : Olivier Pesesse présente le bilan d'activité selon le détail en annexe 2.

Les questions et réponses suivantes sont échangées avec l'assemblée.

Q- Sachant que les statuts rendent incompatibles les fonctions d'administrateur et un mandat politique, comment le contrôle des mandats politiques est-il prévu ?

R- A ce jour, rien n'est prévu, il est dès lors envisagé que chaque administrateur fasse une déclaration annuelle dans laquelle il confirme qu'il n'a pas de mandat politique. Les formes de cette déclaration pourront être précisées dans le ROI.

Q- Comment se fait la consultation du registre des coopérateurs ?

R- Pour des raisons de protection de données personnelles, le registre de coopérateurs n'est pas consultable sur internet. Le coopérateur qui souhaite le consulter doit le faire au siège social de la coopérative.

4. Comptes et bilan 2012 : Thomas Vanderlynden présente l'état des comptes pour l'exercice 2012 (voir annexe 3).

Les questions et réponses suivantes sont échangées avec l'assemblée.

Q- Selon quelles modalités des coopérateurs pourraient-ils aider dans la tenue des comptes ?

R- Le CA estime cette aide bienvenue, il fait appel à tout coopérateur qui disposerait de compétences spécifiques en comptabilité qui pourrait assister le trésorier. En outre, le CA lance un appel à tout coopérateur ayant des connaissances en marketing ou en informatique pour aider le CA dans sa tâche. A l'instar de ce qui se pratique depuis quelques mois dans le groupe de communication, tout coopérateur non administrateur peut évidemment participer au développement quotidien de la coopérative, en fonction de ses compétences. Il est enfin précisé que selon ordre du jour, appel est fait à des coopérateurs pour assurer la fonction de Commissaire aux comptes pour l'année 2013.

A l'issue de ces échanges, il est procédé au vote pour l'approbation des comptes 2012 (Vote 1) et pour la décharge aux administrateurs (Vote 2). Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité des votes de type « A » et à l'unanimité des votes de type « B ».

5. Perspectives pour l'année 2013 : Guirec Halfants évoque la constitution de Vents de Autelbas (VdA), filiale à 100% de VdS, qui va servir au développement de l'éolienne n°6 du parc de Hondelange dont le permis a été déposé en décembre. Ce développement se fait en partenariat avec une société privée qui apporte à VdS la compétence technique nécessaire. Cette société développe d'autres éoliennes sur le site de Hondelange, ce qui permettra à VdA de profiter d'un maximum de synergie. Dans le cadre de cette présentation, Guirec Halfants présente le projet de budget pour 2013 et le projet de dépenses de VdA.

Les questions et réponse suivantes sont échangées avec l'assemblée.

Q- Quel est le risque financier lié au dépôt de permis, si celui-ci n'est pas octroyé ?

R- Le CA précise que le permis déposé en décembre se base sur les études déjà établies pour les éoliennes 1 à 5 du parc de Hondelange. Les frais d'études pour le permis sont donc des frais marginaux faibles. Toutefois, le CA ne s'est pas engagé dans ces frais, même faibles, sans avoir pris en amont des contacts avec la Ville d'Arlon (qui avait été à l'origine du refus de permis de cette 6e éolienne au moment du dépôt du permis qui a autorisé les 5 premières éoliennes du parc situées sur le territoire de Messancy). En outre, une réunion avec les coopérateurs le 7 novembre 2012 avait permis d'évoquer ce risque et de ne s'y engager que sur base de la réaction encourageante des coopérateurs lors de cette réunion. Entretemps, les contacts que VdS a maintenu avec la Ville d'Arlon ont permis d'obtenir en avril 2013 un avis positif du Collège sur le permis. Par ailleurs, les contacts avec les fonctionnaires de la Région wallonne sont positifs et laissent donc présager d'une issue favorable.

Q- Problème du partenariat VdS/société privée qui exige des décisions à l'unanimité (50/50). Pourquoi ne pas avoir recherché une participation majoritaire de VdS ?

R- Le CA précise que ce partenariat exprime bien la situation : ni VdS ni le partenaire privé n'étaient en mesure de développer ce projet seuls. L'équilibre 50/50 comporte des risques mais chaque partenaire a tout à gagner de trouver des solutions communes et tout à perdre de se retrouver dans une situation de blocage. Pour VdS, c'est en tout cas une opportunité assez exceptionnelle vu le coût marginal faible et les perspectives d'un développement très rapide du projet alors que la coopérative n'en est que dans sa première année et dispose d'un capital réduit.

Q- Quel pourra être le prestataire de distribution de l'électricité produite ? Pourra-t-on favoriser une circuit court, un distributeur « coopératif-citoyen » ?

R- L'accord n'est pas fermé sur ce point : ça peut être le partenaire privé qui assure un circuit court (ce qu'il a proposé), mais les valeurs du mouvement coopératif citoyen constituent les bases sur lesquelles le choix devra être fait. Il est clair que la banque qui financera le projet aura aussi des exigences à ce sujet (par exemple, contrat garanti d'achat sur 5 ans).

Q- Que se passe-t-il si VdS ne réunit pas les fonds minimum nécessaires pour ce projet ? VdS peut-il aller chercher des fonds dans une autre coopérative

R- Si VdS ne parvient pas à réunir les fonds, le partenaire privé pourrait récupérer le projet, mais il s'agit là d'un scénario que le CA veut absolument écarter : il faut garder le contrôle de ce projet. La constitution de la sprl « VdA » permettra si nécessaire de pouvoir faire appel à d'autres coopératives citoyennes pour adapter le montage financier.

Q- Pourrait-on comparer le Business-plan de VdA avec celui de projets d'autres coopératives ?

R- Le CA travaille à construire des relations de travail avec ces autres coopératives dans lesquels certains membres sont également actifs. Les informations recueillies sur le sujet auprès de ces dernières corroborent les chiffres donnés dans le plan financier.

Q- Le plan financier est relativement bon marché, est-on sûr de pouvoir être dans les temps pour mettre en place l'éolienne en même temps que le parc voisin ? Quelles machines sont prévues ?

R- le plan financier est relativement bon marché car nous bénéficions de la synergie du reste du parc dont les travaux débutent prochainement. Si le permis arrive avant fin juin et qu'aucun recours ne vient le bloquer, il devrait être possible de commander le moulin en même temps que les autres. Le type d'éolienne choisi sera pour une raison de limitation des coûts de maintenance et d'effet de nombre, le même que celles choisies pour le reste du parc. Bien sûr, s'il n'est pas possible de tenir les délais assez courts que nous prévoyons, des frais supplémentaires seront à prévoir.

S- Il est proposé que le groupe communication de VdS rencontre son homologue chez Lucéole, notamment pour développer la fonction d' « ambassadeur »

A l'issue de ces échanges, il est procédé au vote pour l'approbation du projet de budget pour 2013 (vote 3). Le projet de budget est accepté à l'unanimité des votes de type « A » et à l'unanimité des votes de type « B ».

6. Appel à candidature et vote pour les commissaires au comptes et administrateur. MM Jean François Launois et Jean Luc Matheys se portent candidats comme commissaires aux comptes. M. Vanderlynden explique que les difficultés personnelles qui l'avaient poussé à démissionner en décembre 2012 étant passées, il se porte à nouveau candidat à un poste d'administrateur.

Il est procédé au vote pour la désignation de commissaires aux comptes et d'administrateurs (vote 4). MM Launois et Matheys sont désignés commissaires aux comptes à l'unanimité des votes de type « A » et à l'unanimité des votes de type « B ». M. Vanderlynden est désigné administrateur à l'unanimité des votes de type « A » et à l'unanimité des votes de type « B ». Un coopérateur « A » avait quitté la séance lors de ce 4e vote, le quorum de votes de type A était donc tombé à 20.

annexes au présent compte-rendu:

- annexe 0 : convocation à l'AG et modèle de procuration
- annexe 1 : message d'introduction
- annexe 2 : rapport d'activité
- annexe 3 : comptes 2012
- annexe 4 : projet de budget VdS 2013 et prévisions de dépenses VdA
- annexe 5 : présentation powerpoint pour 1e partie AG
- annexe 6 : présentation powerpoint pour 2e partie AG